

Doubs

COMMUNE DE LE RUSSEY

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2500^{ème}

REVISION GENERALE

Arrêtée par délibération du Conseil Municipal : 14/02/2025

Approuvée par délibération du Conseil Municipal :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Dollé - 70000 Vesoul Agence de Besançon

Tel : 03.83.74.40.47 - Fax : 03.83.73.31.69 Tel : 03.83.83.33.29

initiaive@orange.fr initiaive2@orange.fr

Légende :

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UB : Zone urbaine mixte d'extension récente

UBy : Secteur de la zone UB, industrie autorisée

UE : Zone urbaine à vocation d'équipements publics

UY : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

UC : Zone urbaine à vocation de commerces

ZONES A URBANISER

AU1,2,3,4 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'équipements publics

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

Ac : Secteur de la zone A à renforcement de corridor écologique

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle

Secteur soumis à OAP "densification logement"

Individuel

Mitoyen

Collectif

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Source : Atlas départemental des secteurs à risques de mouvements de terrain du Doubs

Falaises

Zones soumises à l'aléa chute de blocs - aléa fort

Aléassement et effondrement

Zone à forte densité d'indices (non constructible sauf étude géotechnique)

Indices avérés

Glissement de terrain

Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa moyen

Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa fort

Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa très fort

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

L.151.19

Bâti patrimonial soumis à OAP

Élément ponctuel du bâti ou du paysage

Arbre préservé

Murs, murets et haies à préserver

L.151.23

Zone humide avérée (Sources : IAD 2024, Guinchart 2012)

Milieux humides (Source : DREAL 2022)

Haies et alignements d'arbres à préserver

Pelouses sèches

Plans d'eau de faible importance

Mares

Bande de 300 mètres inconstructible à compter de la rive

Bande réduite du fait de la présence de constructions à moins de 300 mètres

Autres informations

Linéaire soumis au maintien des commerces existants au rez-de-chaussée

Dorsale cyclable

Partage de voirie, mobilité douce et chemins de randonnée (existants ou à créer)

Exploitations agricoles

Bâti pouvant changer destination vers habitat

Espaces verts à créer, espace à renaturer

Emplacement réservé

N°	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)
1	Commune de Le Russey	Aménagement du carrefour entre l'avenue de Lattre de Tassigny et les rues du Stade et Schwint	980
2	Commune de Le Russey	Aménagement du carrefour entre le route des Bûches et l'avenue de Lattre de Tassigny	109
4	Commune de Le Russey	Cheminement piéton à créer	189
5	Commune de Le Russey	Cheminement piéton à créer	90
5	Commune de Le Russey	Création de logement collectif	706

